

Le monstre froid étatique veut écraser la résistance à Bure, pour imposer l'enfouissement des déchets radioactifs les plus difficiles à gérer et se débarrasser ainsi d'un problème insoluble.

Alors que le nucléaire, lourde et dangereuse technologie d'un autre temps, est en déclin au niveau mondial, l'état français s'entête et persiste dans cette voie sans issue, au nom de la « grandeur de la France », et d'intérêts occultes. Mais les cuves de stockage de déchets radioactifs, issus du fonctionnement des réacteurs et de toutes les activités connexes de l'industrie militaro-civile de l'atome, sont pleines.

Le problème le plus aigu concerne les déchets les plus dangereux et dont la durée de vie peut attendre des centaines de milliers d'année. Pour la nucléocratie la seule solution est de s'en débarrasser en les enfouissant à 500m de profondeur dans le centre Cigeo à Bure (Meuse). L'État a absolument besoin de faire aboutir ce projet fou et insoutenable.

L'opposition doit donc être réprimée, écrasée par tous les moyens ; il n'est pas question de se mettre en travers du monstre froid de l'État. *On se retrouve dans la même situation qu'à Malville en 1977. A l'époque l'avenir du nucléaire devait être la surgénération et l'État n'a pas hésité à réprimer durement, à tuer (Vital Michalon) à blesser (Plusieurs dizaines de manifestants), à mutiler (Michel Grandjean et Manfred Schultz : l'un perd un pied et l'autre une main).*

Qu'on juge de l'actuelle violence insupportable de l'État dit « démocratique »:

- Le 15 août 2017, Robin a été grièvement blessé au pied par l'explosion d'une grenade assourdissante au TNT, tirée par des gendarmes mobiles. C'était lors d'une manifestation qui a fait 30 blessés dont 4 graves. Robin, lui, a eu la moitié supérieure du pied arraché. Depuis ce jour, sa vie a basculé.

<https://www.leetchi.com/c/une-voiture-automatique-pour-robin>

-Gaspard d'Allens devrait participer à la table ronde du vendredi 9 novembre à 13 h30, à Marjolaine sur « Les ZAD, ces sas de transformation et d'innovation sociales », avec une autre militantes de Cigéo, elle aussi accusée « d'association de malfaiteurs », et donc interdite de fréquenter... ses amis !

Le témoignage de Gaspard est là, puissant. <https://reporterre.net/Pour-imposer-Cigeo-l-Etat-nucleaire-ecrase-l-opposition> . Le militant anti-Cigéo, journaliste activiste a été jugé en son absence et sans pouvoir se défendre mardi 16 octobre.

- Et ce témoignage : j'ai subi la répression de plein fouet en étant perquisitionnée, mise en garde-à-vue 57 heures, puis mise en examen sous contrôle judiciaire dans le cadre de l'instruction pour association de malfaiteurs

dans la lutte contre Cigéo. Contrôle judiciaire, c'est-à-dire une sorte de liberté conditionnelle avec interdiction de me rendre à Bure et Saudron (les deux villages où reposent la base physique du labo de l'Andra à l'heure actuelle) et je dois m'abstenir de rentrer en relation avec certaines personnes : mes ami.es et/ou camarades de lutte au quotidien.

Plus les mois passent, plus la confrontation avec les conséquences de ces interdictions est difficile à vivre : paralysie, mutisme, isolement, auto-censure, complexité de l'organisation de la moindre réunion et du moindre déplacement. Et nous sommes 7 dans ce cas à présent (plus les deux personnes sous statut de témoin assisté) avec des contrôles plus ou moins sévères.

- <https://www.mediapart.fr/journal/france/171018/bure-la-crainte-dune-justice-dexception>

Les jours se succèdent et ne se ressemblent pas à Bar-le-Duc (Meuse), siège du tribunal où sont jugé.e.s les militant.e.s de Bure, opposé.e.s au centre d'enfouissement de déchets nucléaires Cigéo. Mardi 16 octobre, ce ne sont pas moins de 13 dossiers en lien avec le mouvement militant qui devaient passer en audience, presque tous relatifs à des accusations d'outrages et rebellions contre les forces de l'ordre - sept ont été finalement renvoyés.

Ce nouveau procès traduit la criminalisation du mouvement d'opposition au centre d'enfouissement de déchets nucléaires. Et interroge sur la disproportion des moyens humains et financiers consacrés aux enquêtes contre les militant.e.s de Bure. Par AFP le 16.10.2018.

Des peines de trois mois de prison assortis ou non du sursis ont été requises contre six personnes jugées à Bar-le-Duc pour des délits dans le cadre de l'opposition au projet d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure (Meuse). Une soixantaine d'opposants présents à l'audience ont été évacués sur ordre de la présidente du tribunal en raison de leurs nombreuses réactions lors des débats.

Les jugements seront rendus par le tribunal correctionnel le 13 novembre.

Partout où nous sommes, essayons de soutenir autant que possible ceux qui ont le courage de braver l'insupportable criminalisation de la lutte contre l'enfouissement des déchets radioactifs à Bure. Cette lutte est essentielle à celle pour l'arrêt du nucléaire.

Pierre Péguin, octobre 2018